

M. Kaplan: Madame l'Orateur, j'ai été très impressionné par ce que le député avait à dire et j'espère que le comité étudiera à fond la question des soins de santé pour les indigènes. Le député me permettrait-il une question? Est-il en mesure de nous dire si les indigènes sont en meilleure santé dans les réserves qu'en dehors? Qu'en sait-il?

M. Malone: Madame l'Orateur, je ne suis pas certain de pouvoir fournir une réponse bien documentée au député. Je suppose qu'il veut parler de la situation dans les provinces, pas nécessairement dans le Nord. Toutefois, les données concernant les localités du Nord révèlent que plus les indigènes sont près de la culture de l'homme blanc, pire est leur santé. La situation est un peu différente dans les provinces. Les indigènes, par exemple, mangeaient rarement de légumes jusqu'ici. Aujourd'hui, après une transition assez longue, beaucoup en mangent. Je crains de ne pouvoir baser ma réponse sur une recherche, mais je me ferai un plaisir de transmettre au député les données que je possède.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Madame l'Orateur, il y a quelques jours, un député libéral de l'arrière-ban a demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) ce qu'il entendait faire au sujet des fermetures d'hôpitaux en Ontario. C'était une question valable qui a fait honneur au député. Mais il n'en a pas été de même de la réponse du ministre. Ce dernier a répondu qu'il n'y pouvait rien, car le député savait très bien que la question était de compétence provinciale. C'est le genre d'attitude trompeuse que nous ne pouvons tolérer. Le ministre sait certes que le fait de réduire la contribution fédérale aux frais médicaux affectera la capacité des provinces d'offrir des services. Il ne peut se soustraire à ses responsabilités en disant que l'affaire relève de la compétence provinciale. De toute évidence, les provinces comptent beaucoup sur les fonds fédéraux pour s'acquitter de leurs responsabilités. Qu'il doive en être ainsi est une autre affaire.

Peut-être vaudrait-il la peine de rappeler l'époque où cette mesure a été débattue pour la première fois à la Chambre. Quand le gouvernement fédéral a insisté très énergiquement auprès des provinces pour les faire adhérer aux programmes universels, il leur a en fait donné la garantie implicite que ces coûts seraient partagés à l'avenir. En prenant leur position actuelle sur le bill à l'étude, il brise sa promesse aux provinces. Il manque à la parole du Parlement. Je sais que les lois ne sont pas éternelles. La fiscalité n'est pas éternelle et la participation aux frais non plus. Nous le comprenons. Le gouvernement avait toutefois demandé l'adhésion des provinces à bon droit. J'ai certainement appuyé le programme, comme l'on fait la plupart des députés, qui dotait le Canada d'un régime universel et obligatoire d'assurance-maladie. C'est là une chose dont ceux d'entre nous qui nous sommes prononcés en sa faveur pouvons être fiers. Nous ne pouvons cependant pas être fiers de ce que le gouvernement tente de faire actuellement.

Soins médicaux—Loi

● (1630)

Je comprends que certains coûts montent. Dans son ensemble, le régime d'assurance-soins médicaux au Canada est très valable. Il n'y a pas d'abus. En comparaison d'autres pays, le coût n'en est pas très élevé. Si on compare le coût des soins médicaux au Canada avec celui des soins aux États-Unis, on constate que nous réussissons extrêmement bien à fournir à la population un service qui coûte relativement peu cher. Il faut un contrôle plus sévère dans certains secteurs. Personne ne le nie. Cependant, la méthode brutale et arbitraire employée par le gouvernement est mal choisie, surtout quand on pense que le gouvernement fédéral et les provinces doivent se réunir bientôt pour étudier ces questions.

En écoutant les arguments avancés par le gouvernement, on croirait que les provinces n'ont aucun intérêt dans l'économie. Même en tenant compte du partage des frais, les provinces doivent encore payer 50 p. 100 du coût des soins médicaux. En toute franchise, sauf quelques exceptions, les provinces ont beaucoup plus de difficulté à payer ces 50 p. 100 à même leurs revenus fiscaux que le gouvernement fédéral. Les provinces veulent faire disparaître certains abus du régime, dont l'usage excessif qu'on en fait parfois. D'autre part, elles ne veulent pas le faire comme le gouvernement fédéral le propose, soit en imposant un plafond dont chacun devra s'accommoder. Je suis convaincu que, compte tenu des contraintes auxquelles les provinces doivent se plier, leurs dépenses ne dépasseraient vraisemblablement pas les plafonds jugés souhaitables par le gouvernement fédéral.

Il n'est pas trop tard pour que le gouvernement fasse preuve d'un certain bon sens à cet égard. Nous avons déjà assez de problèmes dans notre pays. Dans certaines situations, le gouvernement fédéral n'a probablement pas le choix: il doit affronter les provinces. Et il en va probablement de même des provinces qui parfois ne peuvent faire autrement que d'affronter le gouvernement fédéral. Mais ici, pour ce qui est de l'assurance-frais médicaux, les provinces et le gouvernement fédéral veulent sûrement à peu près la même chose, sauf peut-être dans quelques domaines encore en voie de négociation.

C'est un secteur dans lequel le gouvernement fédéral peut faire marche arrière sans perdre la face. Personne ne rira de lui. Personne ne dira qu'il l'a fait parce qu'il est minoritaire ou parce que l'opposition ou quelqu'un d'autre l'y a forcé. Comme il y aura une réunion entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral ferait preuve de bonne volonté et d'intelligence en laissant ce bill en suspens jusqu'à ce que cette réunion ait eu lieu.

Une bonne partie de nos problèmes proviennent davantage de l'obstination pure et simple que de véritables divergences d'opinion entre les intéressés. Si les membres de mon parti ont parlé si longtemps, c'est notamment pour essayer de faire admettre cela au gouvernement. Je pense qu'il ferait bien d'accepter les arguments des députés de l'opposition et de certains députés libéraux et de laisser ce projet de loi en suspens jusqu'après la réunion avec les provinces.